

ANNALES
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DE NAMUR

—
TOME TRENTE-HUITIÈME
—

NAMUR
MAISON D'ÉDITIONS AD. WESMAEL-CHARLIER, ÉDITEUR DE LA SOCIÉTÉ

—
1927

LA FAMILLE DE GRAND-LEEZ

HENRI DE LEEZ, ÈVÈQUE DE LIÈGE

(1145-1164).

Grand-Leez est une localité très ancienne du canton de Gembloux. Situé à peu de distance de la voie romaine de Bavai à Tongres, son territoire nous a laissé des vestiges nombreux de l'époque belgo-romaine, ainsi que l'a démontré le D^r Nihoul en 1883, dans un article publié au tome XVI de nos *Annales*.

Alors qu'aucun autre village de la contrée n'est mentionné dans les documents antérieurs au x^e siècle, Grand-Leez se trouve inscrit dans le célèbre Polyptique de Lobbes de 868-869, au nombre des endroits faisant partie du *pagus* de Darnau ¹, auquel le diplôme de 946 pour l'abbaye de Gembloux rattachera des lieux voisins : Gembloux (*Gemblaus*), Ernage (*Asnatgia*), Sauvenières (*Salvenerias*), Cortil (*Curtils*), Walhain (*Walaham*) ².

¹ Cfr. notre article sur le *pagus de Lomme* dans *ASAN*, t. XXXIV, pp. 47-48. Un diplôme du 2 avril 705 fut « Actum in villa Lez publice (DOUBLET, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 724). S'il s'agit de Grand-Leez, il faut que Lez soit un rajeunissement dû à un copiste.

² ROLAND, *Recueil de chartes de l'abbaye de Gembloux*, pp. 4, 5, 6.

Le Polyptique nous fait reconnaître Grand-Leez dans le lieu nommé *Lacium* ou *Latium*. Cette dénomination reparaitra au XII^e siècle, mais comme forme savante. De bonne heure, nos écrits emploieront de préférence la forme romane ou vulgaire, soumise à toutes les variantes orthographiques possibles : *Laiz*, *Lais*, *Lays*, *Lex*, *Leiz*, *Leez*, *Lees*, *Les*, *Leys*, *Lay* ¹. C'est l'orthographe *Leez* qui a survécu. Et quoique, à partir de 1173, les documents nous révèlent l'existence de Petit-Leez, c'est seulement au XVII^e siècle, que s'établira définitivement l'usage d'appliquer le nom de Grand-Leez à tout le territoire paroissial et communal, au lieu de Leez tout court.

Au moyen âge, Grand-Leez compta plusieurs personnages de condition libre et de race noble, des *homines liberi*, des *virii nobiles*, possesseurs de biens allodiaux.

Sans tenir compte d'un *Haruicus de Laiz*, introduit parmi les nobles qui assistent à une charte de 1067, dont la fausseté est reconnue ², c'est au début du XII^e siècle que s'ouvre authentiquement la série des hommes libres de Grand-Leez.

En 1107, nous voyons apparaître *Francon de Laiz* et *Renier*, son frère : ils figurent comme témoins dans une charte de Godefroid, duc de Lotharingie et comte de Louvain, en faveur de l'abbaye d'Affligem; ils sont en bonne compagnie, car en tête des témoins nous distinguons Arnoul, comte de Looz ³.

¹ Dans le cours de notre notice, nous respectons l'orthographe de la source utilisée.

² J. HALKIN et ROLAND, *Recueil des chartes de Stavelot-Matmedy*, t. I, p. 259.

³ DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, p. 34.

Après cet acte, il existe une lacune chronologique que nous n'avons pu combler.

Nous arrivons au 22 mai 1133. Godefroid, comte de Namur, et son fils Henri, s'étaient rendus à Liège avec une suite nombreuse. Là ils s'engagent par serment à observer les dispositions prises de concert avec l'évêque Albéron relativement à l'avouerie de Gerpennes, et ce serment est également prêté par les plus nobles de leur cour (*sue curie nobiliores*) présents à l'assemblée, parmi lesquels *Jean de Lays* ¹.

Le 25 février 1140, à Liège, l'évêque Albéron fait savoir que Manassès de Hierges, sur le point de partir pour Jérusalem, a vendu à l'abbaye de Brogne (Saint-Gérard) ses alleux de Mielen et de Muyzen et éventuellement celui de Niverlée. *Jean de Leaz* et *Bérenger*, son frère, sont au nombre des hommes libres (*de liberis hominibus*), en tête desquels le comte Lambert, appelés pour être témoins à la chartre ².

Jean de Leez reparait plus loin. Un Jean de Leiz est inscrit au XII des calendes de février (21 janvier) dans le nécrologe de l'abbaye de Floreffe ³.

Bérenger de Lez assiste en 1137 à une donation d'Ermesinde, comtesse de Moha, et de son époux Godefroid, comte de Namur, au profit du monastère de Flône ⁴.

En 1141, l'évêque Albéron confirme les possessions de l'abbaye de Géronsart, notamment l'église d'Erpent, que lui

¹ *ASAN*, t. XXX, p. 250

² *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, p. 65, d'après une copie dont la lecture *Leaz* peut être inexacte.

³ *Analectes*, t. XIII, p. 25.

⁴ *Id.*, t. XXIII, p. 296.

avaient donnée dame Haduide et son fils Philippe par la main de *Bérenger de Lez*, homme libre. Outre ce Bérenger, nous trouvons parmi les témoins *Hadelard de Lez* ¹.

*
* *

La famille noble de Leez eut l'honneur de procurer à l'église de Liège un prélat distingué, nommé Henri, que les historiens modernes ont abusivement dénommé Henri de Leyen.

D'abord chanoine de Saint-Lambert à Liège, il accompagna à Rome, en 1139, l'évêque Albéron II. Le 19 avril, il se trouvait au palais du Vatican. Là, des arbitres choisis par l'évêque avaient pour mission de résoudre certaines difficultés auxquelles avaient donné lieu les immunités accordées par l'évêque Henri I à l'abbaye de Flône. Au jugement des arbitres furent présents plusieurs dignitaires ecclésiastiques, entre autres *Henricus de Lacio*, chanoine de Saint-Lambert ².

De retour à Liège, il reprend son nom vulgaire *Henricus de Laiz*. Il fait partie, en 1140, d'une assemblée, dans laquelle l'évêque Albéron confirme les possessions et les privilèges de la susdite abbaye de Flône ³.

En 1140, Henri de Leez était honoré des dignités d'archidiaque et de prévôt à la cathédrale de Saint-Lambert ⁴.

Après la mort d'Albéron II, il est élu évêque de Liège, le 12 mai 1143, par le clergé et le peuple, suivant l'usage canonique du temps; ses mérites étaient si universellement reconnus qu'il réunit tous les suffrages.

¹ MIRAEUS et FOPPENS, *Op. dipl.*, t. IV, p. 372.

² *Analectes*, t. XXIII, p. 302.

³ *Ibid.*, p. 306.

⁴ *Ibid.*, t. XXV, pp. 140, 141.

Élevé à cette haute dignité, notre Henri de Leez n'oublia pas son humble lieu d'origine. Instruit que l'église de Laiz, avec les biens dont elle était dotée, ses dîmes et autres dépendances, était, suivant son expression, détenue comme captive en main laïque, il parvint, après bien des démarches, à l'affranchir et à s'en assurer la possession, avec le pouvoir d'en disposer.

Les églises, qui étaient en la possession de seigneurs laïques trop peu consciencieux, avaient, particulièrement à cette époque, bien des abus à déplorer, provenant soit de la collation de la cure à des sujets peu dignes ou par des voies simoniaques, soit du mauvais usage des dîmes dont on refusait d'acquitter les charges.

L'intention de l'évêque était de remettre l'église de Leez à une communauté religieuse jouissant de sa confiance. L'occasion ne tarda pas à se présenter.

Il y avait à Basse-Wavre, qui relevait de l'évêché de Liège, un prieuré bénédictin, dont l'église dédiée à Notre-Dame attirait une foule de pèlerins pieux. Un chevalier nommé Conrad de *Moul* (Meux) y avait pris l'habit religieux en abandonnant à cette maison tout l'héritage allodial qu'il possédait au village de Laiz. C'était en 1145 ¹. Le couvent de Basse-Wavre avait donc de la sorte un pied-à-terre à Leez.

Ce prieuré appartenait à l'abbaye d'Aflighem en Brabant. Quoique celle-ci dépendit du diocèse de Cambrai, son abbé Godescalc avait su gagner les bonnes grâces de l'évêque de Liège, Henri de Leez, et obtenir de lui une charte confirmant à son monastère la possession de ses biens situés dans le diocèse de Liège, notamment le prieuré et l'église de Basse-

¹ DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Aflighem*, p. 113; *Analectes*, t. VIII, p. 223.

Wavre. La charte épiscopale est datée de 1147 et compte au nombre de ses témoins *Jean de Leez* ¹, que nous avons rencontré précédemment.

Ayant appris les dispositions de l'évêque au sujet de l'église de Laiz, l'abbé Godescalc alla le trouver pour recommander à sa générosité le prieuré de Basse-Wavre, dont les ressources étaient insuffisantes. Sa prière fut favorablement accueillie. Par acte de 1153, l'évêque lui accorda l'église de Laiz avec ses biens et ses revenus pour l'usage des religieux de Basse-Wavre. A sa libéralité il ajouta douze bonniers d'alleu situés à Laiz et près de Laiz, qui lui avaient été cédés par l'homme libre *Henri de Laiz*. Pour être témoins à sa charte, il requit, parmi les nobles, *Philippe de Laiz* et *Gocelin*, son frère ².

Remarquons ici un homonyme de l'évêque, *Henricus de Laiz* : c'est la dénomination vulgaire. La forme savante n'est pas abandonnée : un *Henricus de Lacio* est au nombre des témoins présents à une charte du duc Godefroid III confirmant l'établissement d'une foire à Mont-Saint-Guibert ³. L'acte n'est pas daté; nous l'avons rapporté à 1180 environ; nous aurions pu en avancer la date de quelques années, sans prétendre toutefois à l'identité des deux Henri. Un neveu du premier, nommé Gosbert, fils de sa sœur, voulait faire le pèlerinage de Jérusalem vers 1147 ⁴; le nom de Henri de Leez reparaitra en 1173 et persistera au siècle suivant. Quoi qu'il en soit, cette double dénomination patronymique *de Laiz*, *de Lacio*, qui distingue ici un ou deux

¹ DE MARNEFFE, *ouv. cité*, p. 119.

² *Ibid.*, p. 139.

³ ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Gembloux*, p. 68.

⁴ DE MARNEFFE, p. 121.

Henri de Leez, est une preuve bien convaincante que notre évêque Henri II appartient à la même famille.

Une autre particularité qui mérite aussi d'être relevée, c'est que l'évêque Henri a souvent recours à l'un ou l'autre membre de la famille noble de Leez pour assister comme témoin à ses chartes. Nous en produirons quelques exemples, outre les autres de 1147 et 1153, que nous venons de rapporter.

En 1147, l'évêque Henri ratifie la donation du village de Gonrieux faite par le chevalier Milon de Vierves à l'église de Mont-Cornillon. *Jean de Leez*, que nous avons déjà signalé, est au nombre des hommes libres (*de liberis hominibus*) présents à l'acte ¹.

Le 29 novembre 1149, le même évêque incorpore au monastère de Saint-Laurent à Liège l'église de Meeffe avec toutes ses possessions, se réservant seulement la dîme de Grand et Petit-Seron et de *Forisvilla* (Forville). Cette fois c'est *Bérenger de Leez* qui est « de nobilibus viris » appelé à apporter son témoignage ².

En 1154, l'évêque Henri fait savoir comment l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims a acquis d'Arnoul, chevalier de Geest, et de son frère Jean, les biens de Hamme, Resbais et autres. *Bérenger, Willelm et Gozelon de Leez* sont témoins ³.

Notons enfin un acte du même en date de 1155, dans lequel il rappelle la donation du quart du village d'Auvélais

¹ *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, p. 70.

² MIRAEUS et FOPPENS, *Op. dipl.*, t. III, p. 336.

³ VARIN, *Archives administratives de Reims*, t. II, p. 351. — En 1153, l'évêque Henri notifie que Gozelon, chevalier de *Lius* a donné à l'abbaye de Heylissen un demi manse qu'il avait à Gossoncourt (*Analectes*, t. XXIV, p. 200). S'agit-il ici de Gozelon de Leez?

faite à l'abbaye de Floreffe par Hugues dit de Rempart à l'intervention de *Philippe*, noble homme *de Lez*¹, personnage que nous venons de rencontrer en 1153.

L'évêque Henri de Leez mourut à Pavie au mois d'octobre 1164. Son corps ramené à Liège fut inhumé dans la cathédrale de Saint-Lambert.

Un de ses prédécesseurs s'appela aussi Henri, savoir Henri dit de Verdun (1074-1091); c'est pourquoi souvent notre Henri de Lais est dénommé *Henricus secundus*, Henri II, sans l'emploi, dans les actes officiels, de son titre patronymique.

Même son premier historien, Gilles d'Orval, qui écrivait vers 1250, semblerait avoir ignoré sa qualification patronymique, si l'on s'en rapportait au texte de sa Chronique publiée en 1613 par Chapeaville, au tome II, pages 103-116, de ses *Gesta Pontificum Leodiensium*. Il en est autrement si l'on consulte la nouvelle édition qu'en a donnée J. Heller, d'après le manuscrit original, au tome XXV des *Monumenta Germaniae historica*.

Nous y trouverons, à la page 106, un passage que Gilles d'Orval a emprunté textuellement à Renier de Saint-Laurent (*Triumphale Bulonicum*), dans lequel il intercale, après « inter Henricum episcopum, » les mots : *qui dictus est de Lais*.

Bientôt la notion de *Lais*, *Leez*, sera perdue pour les vieux chroniqueurs, qui feront de notre Henri de Leez un *Henricus de Lesche*², *de Leye*, et finalement *de Leyen*, comme nous allons voir. En même temps, il fallait découvrir

¹ BARBIER, *Histoire de l'abbaye de Floreffe*, t. II, p. 17.

² Cfr. MARTENE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. IV, p. 1083, n. 39.

son origine noble. Jean d'Outremeuse, au ^{xiv}^e siècle, rapporte qu'après la mort d'Albéron « fut par la voix de Saint-Esprit enclins Henri fil al conte de Luchemborch et prevost de Liege ¹. » Il fut suivi par d'autres historiens; Ernst plaide en faveur de la maison limbourgeoise ².

Le *Magnum Chronicon Belgicum*, qui est une compilation datant de la seconde moitié du ^{xv}^e siècle, consacre deux passages à Henri, d'abord comme prévôt : « *praepositus S. Lamberti Henricus de Leye* »; puis, comme évêque : « *Henricus de Lays, nobilis genere et moribus* ³ ».

Consultons les principaux historiens de la principauté de Liège.

FISEN, en 1642, dans son *Historia ecclesiae Leodiensis* ⁴, le traduit par *Henricus Leianus*. BOUILLE, en 1725, dans son *Histoire de la ville et pays de Liège*, t. I, p. 165, le nomme Henri de Leyen, qui, selon quelques-uns, serait fils de Guillaume, comte de Luxembourg, et de Mechtilde de Souabe, mais, ajoute-t-il, « le nom de Leyen que lui donnent tous les historiens nous fait croire qu'il était plutôt d'une maison illustre de ce nom. » FOULLON, en 1735, dans son *Historia Leodiensis*, t. I, p. 273, le traduit, comme Fisen, par *Henricus Leianus*, fils d'un duc (comte) de Luxembourg, d'après les historiens populaires, ou de Limbourg, d'après Placentius (1529), opinions, dit-il, qu'il n'admet pas, parce que le surnom de *Leianus* indique l'extraction d'une autre famille noble.

¹ *Chronique*, t. IV, p. 403.

² ERNST, *Histoire du Limbourg*, t. II, pp. 275-278.

³ *Chronique* éditée en 1607 par PISTORIUS, au t. III des *Scriptores rerum germanicarum*, pp. 176, 189.

⁴ Pars I, p. 238 de l'édition de 1693.

HONTHEIM, dans son *Historia Trevirensis diplomatica*, 1750, t. I, p. 539, note H, pense, sans apporter la moindre preuve, que Henri doit son nom au château de Leyen, appartenant alors à la famille de Petra.

Le château que Hontheim a en vue doit être le château dit « an der Ley » (sur le rocher), situé près de Gondorf, sur la rive gauche de la Moselle. Nous le trouvons dès 1308 occupé par la famille von der Leyen, passée au premier rang de la noblesse tréviroise au ^{xvii}^e et au ^{xviii}^e siècles. Elle était, croit-on, une branche des anciens « ministeriales » dits de Gondorf, connus à partir de 1158. M. Jules Vannérus, à qui nous devons des renseignements précis, puisés à bonne source, en arrive à cette conclusion : « C'est donc une fable généalogique que de faire remonter, avec le généalogiste Humbracht, les von der Leyen à un *de Petra* ou *von der Leyen*, qui aurait eu deux fils, Henri, évêque de Liège, et Wolfram (1151), qui poursuivit la lignée, personnage certainement emprunté à une autre famille, très importante, les de Stein, dont le château était près de Kreuznach, sur la Nahe. »

Il y a également sur la Moselle, près d'Uerzig, un château dit de Leyen, *Leia* en 1193, *Leye* en 1237, et près de Bingen, sur le Rhin, un autre château de Leyen, *Leiga* en 1217.

Après des détails historiques sur les possesseurs de l'un et l'autre, M. Vannérus a soin d'ajouter : « En résumé, pas de Leyen à la Moselle ou au Rhin auxquels on puisse rattacher l'évêque liégeois. »

Cela suffit pour constater qu'au moins à partir du ^{xvii}^e siècle, les historiens substituent *Leyen* au *Lais* originel, et qu'ainsi jusqu'à notre époque l'évêque Henri II fut dénommé Henri de Leyen.

Récemment un jeune érudit, M. A. Cosemans, dans un article de quatre pages intitulé : *Wie was Hendrik van Leyen* ¹, soumit à une étude critique les origines du prince-évêque; il passa en revue les différentes opinions, qu'il rejette toutes parce qu'il ne les trouve pas fondées. Pour arriver à une solution, son attention se porta naturellement sur le surnom de *Lacio*, de *Laiz*, de *Lais*, donné au prélat, avant et après son élection. Il en trouva l'interprétation dans notre *Toponymie namuroise*, p. 259, où nous rattachons à Grand-Leez le chanoine *Henricus de Lacio*, *Henricus de Laiz*, sans songer que c'est le futur évêque, dit de Leyen. Dès lors, le problème était résolu : l'évêque Henri II a pour origine Grand-Leez, autrefois du Brabant wallon, aujourd'hui de la province de Namur.

L'étude de M. Cosemans, perdue dans une publication flamande, aurait échappé à notre attention, si M. Félix Rousseau n'en avait rendu compte dans *Namurcum*, mars 1925, p. 14, avec d'autant plus d'empressement que lui-même, se fondant sur le surnom de *Lais* et certaines parentés de l'évêque, était d'avis qu'il ne fallait pas demander son origine à un Leyen quelconque en Allemagne, mais la chercher en Lotharingie, et spécialement dans le diocèse de Liège ². Aussi accepte-t-il l'identification de M. Cosemans, en ajoutant que nulle autre interprétation ne paraît possible.

Quelques considérations viennent corroborer cette thèse.

L'évêque Henri II possédait des biens à Brigode (Saint-Amand), à peu de distance, à l'ouest, de Grand-Leez : il s'en

¹ Publié dans *Verzamelde opstellen uitgegeven door den Geschied- en Oudheidkundigen Studiekring te Hasselt ter eere van den Eerwaarden Heer Pol Daniëls voorzitter*, Hasselt, Crollen, 1923.

² Cf. ROUSSEAU, *Henri l'Aveugle*, p. 32.

dessaisit en faveur de l'abbaye cistercienne de Villers en Brabant ¹.

Dans une charte de 1163 relative à Falmagne, il parle d'Anselme de Falmagne, père, dit-il, de mes deux parents, Anselme et Godefroid : « *consanguineorum nostrorum Anselmi et Godefridi pater* », et plus bas, Anselme prénommé et son fils Anselme, notre parent : « *Anselmus prænominatus et filius ejus idem Anselmus noster consanguineus* ² ». Il ressort de ces textes qu'Anselme et Godefroid de Falmagne étaient unis par les liens du sang à l'évêque Henri, non du chef de leur père, mais de leur mère. N'est-ce pas de cette source que des droits sur l'église de Glimes étaient dévolus en 1212 à un Anselme de Falmagne? Le village de Glimes est à une distance de trois lieues au nord de Grand-Lez ³.

Godefroid, qui fut abbé de Brogne (Saint-Gérard) de 1156 à 1161, était le *nepos* (neveu ou cousin) de l'évêque Henri, ainsi que le déclare ce prélat en 1161 : *procurante nepote meo Godefrido abbate Broniensi* ⁴.

Un Winand de Limbourg dit de Latour est aussi cité comme *consanguineus* de cet évêque dans une notice de 1148 ⁵, mais jusqu'ici aucun auteur n'a pu donner sur ce personnage le moindre détail généalogique qui pût justifier cette parenté. Au reste, Limbourg et Baelen, où Winand fut enterré, sont moins éloignés de Grand-Leez que les Leyen de la Moselle et du Rhin.

¹ DE MOREAU, *Chartes du XII^e siècle de l'abbaye de Villers*, p. 45.

² MIRAEUS et FOPPENS, *Op. dipl.*, t. III, p. 344.

³ BARBIER, *Hist. de l'abbaye de Malonne*, p. 281.

⁴ BCRH, t. LXXVI, p. 672.

⁵ J. HALKIN et ROLAND, *Chartes de Stavelot-Malmédy*, t. I, p. 413.

*
* *

Le prieuré de Basse-Wavre ne conserva pas longtemps après la mort de l'évêque Henri les biens qu'il en avait reçus à Leez.

En 1175, Arnoul, abbé d'Aflighem, de concert avec ses religieux de Basse-Wavre, céda à l'abbaye de Floreffe l'église de Laiz avec sa dot, ses dîmes, grosses et menues, et toutes ses dépendances, ainsi que la cense construite dans la paroisse et en général toutes ses possessions ¹.

Il est rappelé dans une charte postérieure que cette cession se fit par échange. En effet, cette année même, Hériman, abbé de Floreffe, et ses religieux abandonnèrent, au prieuré de Basse-Wavre l'alleu qu'ils possédaient au village de *Bercenbais* ².

Les moines de Floreffe, une fois en possession de l'église et de biens à Leez, confièrent le soin spirituel de la paroisse à l'un de leurs confrères; en outre, ils s'appliquèrent à faire fructifier leur petit domaine territorial, non toutefois sans s'exposer à des difficultés de la part des seigneurs et même des manants.

Au temps de l'acquisition, Leez reconnaissait deux seigneurs, l'un pour Grand-Leez, l'autre pour Petit-Leez. En 1173, *Henri de Leez* et *Henri de Petit-Leez* figurent

¹ *Analectes*, t. VIII, p. 229; DE MARNEFFE, *Cartul. d'Aflighem*, p. 235.

² Cfr. *Analectes*, t. VIII, p. 235. — *Bercenbais* serait un village disparu situé sous Wavre, d'après TARLIER et WAUTERS, *Canton de Wavre*, p. 4; ce serait Chebais près de Jodoigne, suivant l'interprétation de M. de Marneffe. Notons cependant que l'acte fut passé devant le concile de Gembloux, auquel ressortissait la paroisse de Wavre, et non pas le concile de Jodoigne.

comme témoins à la donation que firent Godefroid d'Orbais et son fils Jacques de l'église d'Orbais à l'abbaye de Bonne-Espérance ¹.

Cet Henri de Grand-Leez (*de Majori Leiz*), homme de condition libre, du consentement de son épouse et avec l'assentiment de ses fils, donna à l'abbaye de Floreffe deux cents bonniers de bois situés à Grand-Leez moyennant une redevance annuelle de 8 sous 4 deniers, donation qui se fit par la main de Godefroid III, duc de Brabant. Mais après la mort de ce prince, arrivée en 1190, les manants de Leiz, voyant que l'abbaye faisait défricher ce bois, sans tenir compte du droit du mort-bois qu'ils s'attribuaient, protestèrent énergiquement et adressèrent leur plainte à Henri I, duc de Brabant. Celui-ci, ayant entendu les parties, mit fin au conflit par un accord. Il fut convenu que l'abbaye pourra défricher et livrer à la culture cent bonniers de la forêt, et que dans les cent autres bonniers les habitants de Grand-Leez seuls y jouiront du mort-bois. L'acte, daté de 1191, eut de nombreux témoins, entre autres Henri de Grand-Leez (*de Majori Leiz*) et ses fils et Henri de Petit-Leez (*de Minori Leiz*) ².

L'abbaye de Floreffe eut, peu d'années après, des démêlés plus graves avec Henri de Lez et ses fils *Thomas, Walter* et *Enjorand*, cette fois au sujet de la légalité de tous les biens qu'elle possédait à Leez. La question fut portée en 1197 devant le tribunal de l'évêque de Liège, Albert de Cuyk. L'abbé n'eut qu'à produire les chartes, conclues quarante ans

¹ Cartulaire de Bonne-Espérance, t. XV, fol. 137-138; MAGHE. *Chronicon Bonae Spei*, p. 104-105.

² *Analectes*, t. VIII, p. 230.

auparavant avec l'église de Basse-Wavre, pour légitimer ses possessions et obtenir une sentence favorable ¹.

Vers la même époque, c'est Henri, chevalier de Petit-Leez (*de Minori Lees*), qui cherche querelle à l'abbaye, et cela au sujet d'une donation faite par le chevalier Arnold, son oncle, ainsi que de terres, prés, donnés par son père et sa mère et d'un demi-muid d'avoine de rente annuelle qu'il exigeait. Il fallut l'intervention du duc Henri I, et le chevalier reconnut que l'abbaye lui devait seulement un cens annuel de 18 deniers ².

Par chartes du 24 mai 1197 et de 1200, Henri I, duc de Brabant, confirme les possessions territoriales de l'abbaye de Villers en Brabant, parmi lesquelles une terre inculte cédée par Henri de Grand-Leez (*de Magno Lez*), avec la coopération de son épouse Ode et de ses fils Siger, Thomas, Walter et Engelran ³.

D'après ce qui précède, Henri de Grand-Leez eut de son épouse Ode, quatre fils :

1° *Thomas*, dont l'article suit.

2° *Siger*, qui, l'an 1200, prit l'habit religieux au monastère de Villers, en abandonnant à cette maison quatre bonniers de terre inculte de son alleu sous un cens annuel de deux deniers, du consentement de son père Henri, de sa mère Ode et de ses frères Thomas, Walter et Engelran ⁴.

3° *Walter*, chevalier. Le Nécrologe de l'abbaye de Floreffe inscrit au 15 janvier Walter, chevalier, et Marguerite, son

¹ *Ibid.*, p. 233.

² *Ibid.*, p. 234.

³ DE MOREAU, *Chartes du XII^e siècle de l'abbaye de Villers*, pp. 78, 85.

⁴ *Ibid.*, p. 80.

épouse, de Leiz, qui laissèrent à l'abbaye, pour leur anniversaire deux bonniers de terre sis au territoire de Bodrival près de l'Epine à Leiz ¹.

4° *Engelran* ou *Engoran*, simplement mentionné.

Thomas, l'ainé des fils, fut armé chevalier. Il se croisa; il accompagna sans doute son suzerain Henri I, duc de Brabant, l'un des promoteurs d'une nouvelle expédition en Terre Sainte dans le but de délivrer Jérusalem, et qui partit au mois de juin 1197 en passant par Reims. A son retour, Thomas de Laiz, voulant réparer les torts nombreux qu'il avait causés aux religieux de Floreffe, leur fit don de huit bonniers de terre et leur garantit la possession d'une autre terre contiguë à leur cense qu'il leur avait cédée auparavant par échange. Ceci se passait, croit-on, en 1204 ². D'autre part, Emma, femme de Thomas, chevalier de Laiz, du consentement de son fils Michel et de sa fille Sibille, abandonna à l'abbaye quatre arpents d'alleu au lieu dit Bruy pour en faire jouir un nommé Pierre sous un cens annuel de deux deniers. L'acte, non daté, a probablement été rédigé au retour de Thomas, qui est désigné comme premier témoin : Thomas de Laiz ³.

Au mois d'août 1225, en présence de Marie, dame de Perwez, on procéda à la délimitation et au bornage de la forêt et des terres que l'abbaye de Floreffe possédait à Leez contre celles de Thomas, chevalier, seigneur du lieu ⁴.

Il nous est difficile de déterminer s'il s'agit ici du chevalier Thomas, qui se croisa en 1197 et dont nous avons mentionné

¹ *Analectes*, t. VIII, p. 287.

² *Analectes*, t. VIII, p. 236.

³ *Ibid.*, p. 235.

⁴ *Ibid.*, p. 237.

la femme Emma et les deux enfants Michel et Sibille, ou bien du chevalier Thomas, que nous allons rencontrer en 1263 avec son fils Jean, chevalier.

Le seigneur de Grand-Leez, outre sa haute cour, possédait une cour féodale, dont relevaient notamment la terre et seigneurie de Wanfercée. Au mois de juillet 1245, Thomas, chevalier de Leez, réunit à Gembloux, devant l'abbé, ses hommes féodaux, possesseurs d'alleux, savoir : sire J. de Walhain, sire W. dit Silvestre, sire J. de Ferhos, sire W. de Lonoeth, sire *Ph. de Lees*, Godefroid de Liruel. Il s'agissait du fief de Wanfercée. Walter, chevalier de Cortil, voulait donner au prieuré d'Oignies toute la dime de Wanfercée avec le droit de patronage et trente-quatre bonniers de terre; mais comme ces biens relevaient en fief du seigneur de Lees, le chevalier Thomas devait en donner l'investiture; ce qu'il fit en présence de ses hommes féodaux prénommés. Comme il n'avait pas de sceau propre, il pria l'abbé de Gembloux d'apposer le sien à l'acte ¹.

Au mois de mars 1255 (n. st.), un double accord rédigé dans le français-wallon de l'époque, fut conclu entre Thomas, chevalier, sire de Leiz, et les masuirs, d'une part, et l'abbé et le couvent de Floreffe, d'autre part, touchant la taille et le pâturage des bois que l'abbaye possédait à Leiz. Les deux actes furent munis des sceaux du seigneur de Perwez de qui relevait la terre de Leiz, de ceux du seigneur de Leiz et de l'abbé de Floreffe ².

Au mois d'avril 1257, Thomas de Leez, chevalier, donna aux religieux de Floreffe la moitié du trieu appelé le Cler Bos, situé

¹ PONCELET, *Chartes du prieuré d'Oignies*, n° 118 (ASAN, XXXI).

² *Analectes*, t. XVII, p. 64, 66.

entre la grande voie qui va à Perwez et leur culture, et cela « en aive (aide) dit-il, del pain de ma fille, ki est lor rendue ». L'acte est revêtu de son sceau et de celui de l'abbé ¹.

Cette même année, le 10 janvier, Thomas de Lees et son voisin, Libert de Dhuy, chevaliers, avaient été invités à se rendre au château de Namur, afin de faire connaître, comme arbitres, leur jugement dans une querelle qui mettait aux prises le monastère de Géronsart et Henri de Chasteal de Noville-les-Bois au sujet d'une donation faite aux religieux par Thiéri de Noville ².

Enfin Thomas de Lais, ainsi que son fils Jean, aussi chevalier, interviennent, le 21 juillet 1263, dans un acte de partage qui ne manque pas d'intérêt, et dont nous allons donner l'analyse.

Un chevalier, nommé Willaume del Aunoit, avait trois fils : Renier dit de Lais, Jean et Willaume. Il importait, de savoir comment, après la mort du père, pourrait équitablement se répartir la succession. La question fut soumise à deux arbitres : Jean, chevalier, sire de Héripont, et Arnoul, chevalier, sire de Walhain. Conformément à leur décision : 1° Renier, l'aîné, aura Petit-Leez (*Petilais*), et tout ce qui en dépend en fief, en alleu et en héritage, ainsi que les biens de Glimes, de Meux et d'Argenton, avec la charge de payer une rente viagère de quatre muids de blé à sa sœur Marguerite, religieuse à Argenton ; 2° Willaume aura Landenne, et devra payer à Alis, sa sœur, deux cents livres de blancs de rente annuelle à prendre sur trente bonniers

¹ BARBIER, *Histoire de l'abbaye de Floreffe*, t. II, p. 113.

² BROUWERS, *Chartes et règlements*, t. I, pp. 90, 91.

de bois, en suivant le conseil dudit sire de Walhain, de monseigneur Huon de Sart et de monseigneur *Jean de Lais*; 3^e Jean aura ce qu'il y a d'héritage à Méhaigne et dix bonniers de terre à Luttre, etc. A cette ordonnance furent présents, avec les deux arbitres, messire Jacques, sire de Sombreffe, messire Willaume del Aunoit, messire Hues de Sart; messire *Thomas de Lais*, messire *Jean*, son fils et plusieurs autres nobles. L'acte fut passé au monastère de Gembloux; l'abbé y apposa son sceau à côté de ceux des deux arbitres et du seigneur de Sombreffe ¹.

D'après ce document, le chevalier Thomas, sire de Leez, eut un fils nommé Jean, aussi chevalier.

Ici s'arrête le résultat de nos recherches sur l'ancienne race des seigneurs de Grand-Leez. Ce Thomas eut-il d'autres enfants que Jean, et ce Jean que devint-il? Autant de questions que, faute de sources, nous devons laisser sans solution.

Notons seulement que, d'après les historiens, la maison seigneuriale de Grand-Leez a donné le jour à un religieux distingué de l'abbaye de Floreffe, *Walter de Leez* (ou de *Lay* selon la chronique rimée), qui gouverna l'abbaye de 1280 à 1289 et mourut démissionnaire, le 23 août 1303. La noblesse de sa race est, sur son épitaphe, rappelée par ces seuls mots : *stirpe fuit generosus* ².

D'autres enfants de Grand-Leez prirent l'habit religieux à l'abbaye de Floreffe, sans être issus de famille noble. Tel fut, au xiii^e siècle, Gérard de Lais, qui fut curé d'Auvelais

¹ Acte sur parchemin au chartrier de l'abbaye d'Argenton, aux Archives de l'État à Namur; publié dans *Romania*, t. XIX, p. 88.

² Cfr. BARBIER, *Histoire de l'abbaye de Floreffe*, t. I, pp. 151-156.